

COPAREF Réunion

Comité Paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation

SSA INGENIERIE CONSEIL FORMATION

A l'attention de

Monsieur ALLEGOEDT Gregory

ZA Ravine à Marquet

9, rue Patrice LUMUMBA

97419 LA POSSESSION

Le jeudi 28 janvier 2016,

Objet : Habilitation des organismes de formation au socle de connaissances et de compétences – CLEA -

Monsieur ALLEGOEDT,

Le COPAREF Réunion a publié, le 04 novembre 2015, un appel à proposition à l'ensemble des organismes de formation pour l'habilitation au Socle de connaissances et de compétences, CLEA, première certification interprofessionnelle produite par les partenaires sociaux.

Cet appel à projet a pour ambition de dresser un cadre de référence sur la mise en œuvre opérationnelle de la certification Socle de connaissances et de compétences, CLEA.

Pour l'instruction de votre dossier de candidature, le COPAREF Réunion a bénéficié de l'appui technique du cabinet habilité par le COPANEF, financé par le FPSPP.

Nous avons l'honneur de vous informer que **votre organisme de formation, SSA INGENIERIE CONSEIL FORMATION, a été habilité par le COPAREF Réunion, en conseil plénier du mardi 19 janvier 2016, pour dispenser le domaine de compétences suivant de « CLEA » :**

- Maîtriser les règles de base : hygiène, sécurité, environnement

Cette habilitation vous est accordée jusqu'au 31 décembre 2016. Toutefois, le COPAREF Réunion sera susceptible de procéder à des évaluations de votre organisme, tout au long de cette année, afin de s'assurer du bien-fondé de cette habilitation.

Vous, organisme de formation, vous êtes au cœur du dispositif « CLEA ».



COPAREF Réunion

Comité Paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation

Ainsi, votre mission, d'une part, sera de faire bénéficier à chaque individu, qu'il soit sous statut « Demandeur d'emploi » ou « Salarié », d'un complément de formation, avec un programme personnalisé, en fonction des résultats des évaluations que vous remettront les quatre évaluateurs, issus des six têtes de réseau habilités par le COPANEF, à savoir : le GRETA, le réseau des APP, l'UROF et l'AFPA, représentée à La Réunion par l'AFPAR.

Aussi, ces quatre têtes de réseau « évaluateur » ce sont engagées à former, cette année, 6200 personnes, bénéficiaires du dispositif CLEA, en fonction de leurs compétences.

Nous vous invitons, donc, à prendre contact avec eux :

- ✉ Réseau des APP : Michel PAYET, contact-app-nord@fei.re ou mji.payet@fei.re
- ✉ UROF : Yves ZOOGONES, arepyz@yahoo.fr
- ✉ GRETA : Marie-Claude GUYON marie-claude.guyon@ac-reunion.fr
- ✉ AFPAR : Eric FONTAINE direction@afpar.com

D'autre part, vous serez un vrai **ambassadeur de CLEA** et mettez en avant les réels atouts de ce dispositif, à la fois pour les salariés et pour les demandeurs d'emploi.

A savoir :

➤ **Pour les Salariés :**

- CLEA certifie officiellement que le salarié possède une bonne base de connaissances et de compétences dans les sept domaines,
- Dans l'entreprise, CLEA ouvre des portes pour occuper des postes différents, changer de service, continuer à apprendre...,
- CLEA permet au salarié d'aller plus loin, de suivre d'autres formations spécialisées,
- CLEA est un document officiel. Il est reconnu par les employeurs, dans tous les secteurs, dans toutes les régions.

➤ **Pour les Demandeurs d'emploi :**

- CLEA certifie que le demandeur d'emploi possède les bases de connaissances et de compétences dans les 7 domaines,
- Lorsque l'individu répond à une offre d'emploi, CLEA peut faire la différence,
- Durant un entretien d'embauche, CLEA donne au bénéficiaire plus d'assurance,
- CLEA donne, également, plus de choix pour trouver un emploi, dans des entreprises très différentes,
- CLEA permet, aussi, au demandeur d'emploi d'aller plus loin, c'est une base pour suivre d'autres formations plus spécialisées.



COPAREF Réunion

Comité Paritaire interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation

Aussi, le COPAREF Réunion, conscient des responsabilités pour assurer les missions prévues à l'article 44 de l'ANI et à l'article L 6123-5 du code du travail issu de la loi du 05 mars 2014, souhaite assumer pleinement son rôle en déterminant un **processus opératoire optimum** pour la bonne application du Socle de Connaissances et de Compétences – CLEA - sur le territoire.

C'est la raison pour laquelle, nous comptons sur une collaboration sans faille entre chacun des partenaires de CLEA, afin de faire de ce dispositif une réelle valeur ajoutée pour les bénéficiaires.

Pour ce faire, le COPAREF Réunion mettra en place un comité de suivi qui permettra de faire des points d'étape et de vérifier la qualité et le bon déroulement du dispositif, tant sur le fonds que sur la forme et s'appuiera sur des **indicateurs** précis auxquels vous devrez répondre. Ces indicateurs vous seront communiqués ultérieurement.

Nous vous laissons prendre attache avec l'ensemble des quatre réseaux évaluateurs.

Et si besoin, n'hésitez pas à revenir vers nous pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur ALLEGOEDT, l'expression de nos sincères salutations.

Didier FAUCHARD

Président

Max LEBON

Vice-président

